

12 - 15 juin 2025  
11700 CAPENDU



TROISIEME EDITION  
SUR LE THÈME DU VOYAGE



RENCONTRES  
PHOTOGRAPHIQUES  
DE L'ALARIC

# SOMMAIRE

Edito	03
<b>Présentation: Les rencontres</b>	<b>04</b>
Programme <b>Provisoire</b>	<b>05</b>
<b>RÈGLEMENT</b>	<b>06</b>
<b>Dossier de Candidature</b>	<b>09</b>
<b>Charte des rencontres</b> A retourner signée	<b>10</b>
Important <b>Contacts</b>	<b>11</b>

# EDITO



Nous sommes heureux de vous proposer ces troisièmes rencontres photographiques de l'Alaric. Nous espérons retrouver la même convivialité tout en ajoutant de nouvelles activités pour une plus belle fête de la photographie.

Vous pouvez consulter sous ce lien un résumé des rencontres 2024

[https://objectif-image.fr/OI/e-mages/#dflip-df\\_53871/1/](https://objectif-image.fr/OI/e-mages/#dflip-df_53871/1/)

**Objectif Image 11 Alaric** est un collectif de photographes de villages autour de la Montagne d'Alaric (Capendu, Camplong, Douzens, Comigne, Val de Dagne, Marseillette, Saint Couat, Trèbes, Villalier, Palaja, Carcassonne) regroupés dans une association loi 1901.

Nous avons une activité régulière de réunion et de partage de nos créations photographiques.

Nous proposons des expositions, nous répondons aux demandes des municipalités du territoire, à leurs besoins photographiques et culturels.

Nous partageons nos activités avec les autres clubs départementaux et nationaux.

Nous menons des activités pédagogiques avec les adolescents de Capendu, nos objectifs sont de développer la pratique de la photo auprès des collégiens avec un accompagnement à la prise de vue sur smartphone.

Nous souhaiterions créer une galerie d'exposition artistique pour le territoire.



# PRESENTATION

**Le Photo-club Objectif Image 11 Alaric organise les troisièmes rencontres de la photographie dans l'Alaric sur le thème du voyage, au sens large.**

La photographie de voyage est un art dont le but est d'immortaliser les endroits visités et les aventures vécues. Le voyage peut aussi être pensé, et illusoirement vécu dans l'imaginaire et les désirs ordinaires du voyageur.

L'objectif est de réunir :

Des séries photographiques d'une cinquantaine de photographes présentant chacun 5 à 6 photos.

Des films photographiques (durée d'environ 4 minutes).

Une soirée débat aura lieu autour de la démarche photographique des exposants sur le thème du voyage.

Cette nouvelle édition présentera des expositions de photographies, dans 4 lieux différents situés sur la commune de Capendu (11700), du jeudi 12 juin au dimanche 15 juin 2025 avec prolongation de l'exposition dans certains lieux jusqu'au 22 juin et tout l'été au CHAI.

Pour accompagner cet accrochage photographique, un concours est ouvert aux jeunes photographes (12-18 ans) qui proposeront 1 photo sur la thématique du Voyage. Les photographies seront exposées à l'EHPAD, les gagnants seront récompensés.

Ces rencontres sont l'occasion pour un photographe :

d'exposer ses créations

de rencontrer un public

de rencontrer d'autres photographes

de partager sa passion





# PROGRAMME

En partenariat avec Objectif Image National

**Les troisièmes rencontres photographiques de l'Alaric se dérouleront sur 4 jours, du 12 au 15 juin.**

**L'accueil et l'ensemble des activités seront centralisés au Parc des Figières et au Grand Foyer**

**La journée du jeudi 12 est dédiée au film photographique**

**Ateliers photographiques le matin  
Accueil du public et visite des expositions l'après-midi**

**Vernissage le vendredi soir  
Soirée débat le samedi  
Clôture des rencontres le dimanche en fin d'après midi.**

**Vernissage et clôture au Parc des Figières ou au Grand Foyer**



Animation (lecture de portfolio, table de vente de livres de photos), buvette et restauration des participants au parc des Figières.

50 photographes exposeront sur le thème du VOYAGE.



# RÈGLEMENT



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE L'ALARIC

Le présent règlement a pour but de régir les conditions d'utilisation de l'espace et des matériels mis à la disposition des exposants. Chaque Photographe qui dépose une candidature, reconnaît avoir lu le présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Les espaces seront attribués ultérieurement par les organisateurs.

Article N°1 : Les photos choisies pour la sélection seront les photos présentées pour l'exposition. Il est demandé d'exposer 5 photos minimum, 6 maximum.

Article N°1 bis: Les jeunes collégiens et lycéens (12-18 ans) peuvent proposer une photo à partir de leur propre expérience (voyage erasmus, voyage en famille).

Une salle exposition leur sera dédiée pendant ces rencontres.

Article N° 2 : Le linéaire offert à chaque photographe est de 2 à 3 mètres.

Le format d'exposition, photo encadrée est au minimum de 30 cm pour le petit côté et de 60 cm maximum, pour le grand côté. Pour des scénographies particulières, elles devront être proposées aux organisateurs.

Article N°3 : Présentation, transport, accrochage et décrochage

Vous avez la charge de réaliser l'accrochage de vos photos le jeudi 12 juin à partir de 14h, et le décrochage le dimanche 15 juin à partir de 18h.

Aucun décrochage ne sera autorisé avant la fin de l'exposition.

Les œuvres devront être présentables, prêtes à accrocher.

Le photographe installera et décrochera lui-même son exposition. Il pourra bénéficier de l'aide de l'organisateur s'il le souhaite. Le photographe veillera à ce qu'il n'y ait aucune dégradation occasionnée.

Les photographes retenus ne pourront en aucune façon refuser le lieu qui aura été choisi pour exposer leur série.

Ce lieu est laissé au libre choix des organisateurs lors de la répartition globale de l'ensemble des séries.

Le transport des photographies exposées est exclusivement à la charge de l'exposant



#### Article N°4 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies

L'auteur d'une photographie autorise OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC, organisateur des rencontres photographiques de l'Alaric, à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion des Rencontres Photographiques de l'Alaric.

Ceci inclut :

- la publication d'un portfolio ou d'un catalogue des expositions.
- la promotion des rencontres dans la presse régionale et nationale et les réseaux sociaux.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers.

Article N°5 : Les exposants pourront vendre leurs œuvres, ainsi que des livres, calendriers, cartes postales, marque-pages, etc., qu'ils auraient pu produire. Un espace vente sera dédié sous le barnum aux Figuières.

L'organisateur ne prend pas de commission sur ces ventes.

Les ventes de photographies ne sont ni organisées ni contrôlées par le comité organisateur et devront s'effectuer directement sous l'entière responsabilité de l'artiste.

Les photographies vendues ne pourront pas être retirées de l'exposition avant la fin de la manifestation.

Pour chaque photo vendue un don pourra être fait à l'association OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC. Son montant sera laissé à l'appréciation du photographe.

Article N°6 : Chaque exposant se munira d'une attestation d'assurance « responsabilité civile » définie par son contrat d'assurance multirisque. Il pourra être demandé au photographe de présenter ce document lors de son arrivée, ainsi qu'une pièce d'identité.

Chaque exposant assure lui-même ses œuvres.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. L'auteur accepte de prendre ces risques à sa charge. Il renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondé sur de tels événements.

Les photographes exposants ne pourront prétendre à aucun défraiement (transport, hébergement, repas, tirages, passe-partout, encadrement...)



#### Article N°7 : Animations photographiques

Chaque matin, nous aurons des ateliers photographiques. Les photographes participant peuvent en proposer un.

Samedi soir sera consacré à un échange sur le voyage, la vision photographique des uns et des autres. Les prix des photographes seront décernés.

Article N°8 : La présence des photographes est souhaitable car c'est l'esprit des rencontres (échange et partage) mais non obligatoire pendant la durée de l'exposition. Toutefois, les photographes peuvent se faire représenter par une personne de leur choix.

Article N°9: Les exposants présents, se répartiront la garde de l'exposition. Ils seront secondés par au moins un membre organisateur d' OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC.

Article N°10 : Chaque photographe retenu pour les Rencontres photographiques s'engage à être présent ou représenté au vernissage collectif prévu vendredi 13 juin vers 18h30.

Les frais de vernissage sont à la charge de l'association.

Article N°11: Le non-respect de la charte entraînera la radiation de l'intéressé(e). La radiation pour non-respect de la charte ne donnera droit à aucune indemnité.



# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 31 mars 2025**

Les artistes doivent être pleinement auteurs de leurs photographies et disposer de toutes les autorisations nécessaires au regard du droit à l'image.

Les photographes sélectionnés s'engagent à exposer une série d'images aboutie, et conforme en quantité et en qualité à la proposition présentée au jury de sélection.

## DOCUMENTS À FOURNIR

5 à 6 photos de la série qui sera exposée (jpeg de 1500 à 2000 pixel de coté) (photos sans signature).

La charte de la deuxième rencontre photographique datée et signée (JPG ou PDF).

Des frais de participation à l'exposition d'un montant de 30,00€ par exposant sont demandés pour l'organisation et la promotion de la manifestation (règlement via le site HelloAsso). Un reçu fiscal de don vous sera remis vous permettant une réduction fiscale de 66%.

Un livre-catalogue d'exposition sera gracieusement remis à chaque photographe exposant. Il contiendra le texte de présentation et des photos de votre série.

Des exemplaires seront mis en vente (au prix de 10€) pour financer en partie les frais d'édition. Aucune réédition ne sera faite sans votre accord.

Pour la fabrication du dossier de presse et du catalogue de l'exposition, le photographe devra fournir la charte ci dessous, complétée et signée

Ces documents seront adressés par mail à : [pcoi.alaric11@gmail.com](mailto:pcoi.alaric11@gmail.com)

# CHARTRE

## DES RENCONTRES

Je reconnais avoir lu le règlement des deuxièmes rencontres photographiques de l'Alaric et déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Je déclare être dépositaire des droits liés à l'image et des autorisations écrites des modèles représentés sur les photos et m'engage à payer les frais de participation en cas de sélection.

L'exposant

Nom :

Prénom:

Nom d'artiste si différent :

Adresse postale:

Adresse courriel:

Téléphone

Site web:

Instagram:

Titre de la série et texte de présentation de la série qui contiendra obligatoirement le mot «voyage» (maximum 60 mots) Ce texte pourra être réutilisé pour la promotion de l'exposition.

Signature

---

Fait à :

---

Le :

---



# IMPORTANT

# CONTACTS

---

**Adresse postale :**

**Objectif Image 11 Alaric  
Mairie de Capendu – 11700 CAPENDU**

**email : [pcoi.alaric11@gmail.com](mailto:pcoi.alaric11@gmail.com)**

**Renseignements complémentaires si nécessaire :  
Philippe Milian – Président – tél. : 06 66 34 48 88  
Julie Butterfass – Secrétaire – tél. : 06 74 62 47 48**

# PLANNING

---

**Date limite d'envoi des inscriptions : 31 mars 2025**  
(Oeuvres et charte signée)

**Sélections dévoilées le 15 avril 2025**

**Journée audiovisuelle: Jeudi 12 juin**

**Accrochage: Jeudi 12 juin à partir de 14H**

**Expositions : 13-15 juin 2025 de 14H-18H**

**Vernissage: Vendredi 13 juin 2025 à 18H30**

**Soirée photographes: Samedi 14 juin à 18H30**

**Clôture : Dimanche 15 juin à 18H**

